

Acte de mariage : annotation mystérieuse

14 avril 1858 : Gaspard TOURLAQUE et Marie Joséphine LAILLET se marient à Aboncourt, petit village de Haute-Saône. Gaspard, 29 ans, est fils de Pierre et de Louise DUNAUX, décédés du choléra (cf article), respectivement le 11 août et 29 août 1854, Il est noté dans l'acte de mariage que « lesdites naissances et décès [sont] constatés par les registres de l'état-civil de cette commune que nous avons sous les yeux ». Or, en marge de l'acte de mariage susmentionné (ABONCOURT 1853/1862 NMD – p. 55/112), on trouve une annotation qui semble pour le moins contradictoire avec l'acte de mariage...

Et si on parlait... épidémie ?

Pierre et Louise, 70 et 64 ans, couple de non-retraités par obligation, habitent à Aboncourt, un petit village de Haute-Saône dont la population atteint tout juste 300 âmes, dont beaucoup en peine et vivant plutôt mal que bien de l'exploitation des vignes, du bois et des céréales. Pierre et Louise sont d'ailleurs journaliers dans les vignes, c'est-à-dire qu'ils se tuent au travail 10 à 15 h par jour, gagnent des clopinettes, sont dehors par tous les temps et ne savent même pas si le lendemain ils auront du boulot...

18 ans... le bel âge ?

Elle a 18 ans, le bel âge, dit-on... C'est une adolescente, vivante, joyeuse, impliquée... Ce 18 mai 1940, avec sa maman, elle fait un dernier tour de la maison. Le reste de la famille, son frère, 17 ans, sa sœur, 12 ans, et son père sont déjà en bas, avec les valises. Elle voudrait retenir la course du temps, avoir encore quelques heures pour s'imprégner du souvenir des instants d'exception vécus dans cette maison. Les parties de cache-cache avec les petits, les conciliabules secrets avec son amie Jacqueline Guilbert, les repas pris en famille dans le grand salon... Elle sait, elle sent déjà que plus rien ne sera plus comme avant. Tout est allé trop vite en quelques mois. Elle jette un ultime regard sur tous les chers objets qui composent sa chambre, témoins de ses premières déceptions comme de ses premières espérances... C'est là aussi qu'elle a décidé la veille de commencer un journal intime qui la suivra dans ce périple singulier les menant, elle et sa famille, du nord au sud-ouest de la France...

La mobilité avant l'heure...

Il a 21 ans et vient tout juste de terminer ses études à l'école nationale professionnelle d'horlogerie de Besançon (spécialité : petite mécanique de précision). Il a aussi mis fin à 9 ans de scoutisme durant lesquels sa persévérance et sa rigueur lui ont permis de gravir les échelons, louveteau, éclaireur, puis routier. Pour autant, il s'est déjà forgé une très haute et noble opinion de la liberté individuelle, qui comprend celle de penser par soi-même, de s'exprimer et d'agir sans contrainte. C'est aussi pour lui de se déplacer librement et de choisir ses activités et son mode de vie en toute

indépendance... C'est ce qui va l'amener dans les dix années qui vont suivre à changer chaque année de lieu d'habitation et presque autant de travail...

Une fine mouche !

Elle a onze ans. Sa famille et ses amis l'appellent Mouche, peut être à cause du minuscule grain de beauté qu'elle porte au cou et qui à l'âge adulte agrémentera très élégamment son décolleté ? Plus vraisemblablement en sa qualité de petite dernière dotée d'une belle vivacité... Une fine mouche en vérité.

Mouvement perpétuel des générations

Allez ! pour commencer, on enfonce des portes ouvertes ! C'est l'histoire de parents qui ont des parents ayant aussi des parents qui ont des parents...

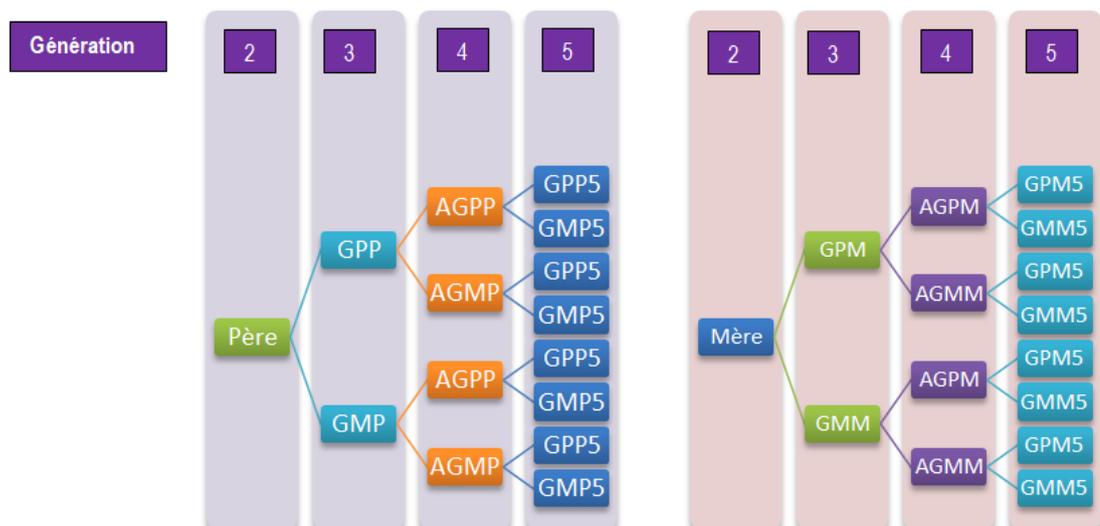
Chaque individu a un père et une mère, qui ont eux-mêmes un père et une mère, qui ont aussi un père et une mère, et ainsi de suite. Pour l'individu de la génération I, cela fait donc

- quatre grands-parents (GP) à la génération III
- huit arrière-grands-parents (AGP) à la génération IV
- seize arrière-arrière-grands-parents (GPP5 ou GMP5 ou GPM5 ou GMM5) à la génération V

- trente-deux arrière-arrière-arrière-grands-parents (GPP6 ou GMP6 ou GPM6 ou GMM6) à la génération VI
- ...

On l'aura compris : **le nombre d'ancêtres double à chaque génération.**

On aura ainsi 512 ancêtres de la génération X (10) et si on s'intéresse au total, en comptant les ancêtres des générations précédentes, on obtient déjà **1024 individus** ($= 2^{10}$), sachant que pour un individu de génération I né dans les années 1990, on se situerait alors grosso modo au début du 18^{ème} siècle (1700-1720).



▪